

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2015

ÉCONOMIE BLEUE - (N° 2964)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° CD100

présenté par

M. Arnaud Leroy, rapporteur

à l'amendement n° CD44 de M. Bleunven

APRÈS L'ARTICLE 22

1° Après le mot :

« érosion »,

insérer le signe :

« , ».

2° Substituer aux mots :

« par les submersions marines »,

les mots :

« liés aux submersions marines, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.